Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212901250-20241206-06122024_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-quatre, le six du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, MARCHAND Anthony, TROALEN Michelle, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, SELMY Jean-Pierre, JORAND Delphine, RIVOAL Mathieu

Convocation :
le 29 novembre 2024

Monsieur Marc JAFFRE donne procuration à Monsieur Michel LE ROUX
Madame Nathalie VIVIER donne procuration à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Madame Jennifer BAUDET donne procuration à Madame Delphine JORAND

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Madame Martine QUÉMÉRÉ a été nommée secrétaire.

OBJET: Acquisition de 2 parcelles de terrain à Stéroudou.

Dans le cadre de l'aménagement des lagunages du bourg sur la commune de LEUHAN, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'acquérir 2 parcelles de terrain, sises à Stéroudou.
Ces parcelles sont cadastrées sous les n° 1351 et 1727 section I, stéroudou.
Ces 2 parcelles sont la propriété de Madame JOLIVET Noëlle, demeurant 22 rue du Pouldu à SPEZET.

Cette cession se ferait suivant les conditions suivantes :

- Prix demandé par Mme JOLIVET Noëlle : 1500 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à procéder à l'achat des parcelles I 1351 et 1727 au prix de 1500 €, l'ensemble des frais sera à la charge de la Commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

